



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
 Extraordinary Chambers in the Courts
 of Cambodia
 Chambres extraordinaires au sein des
 tribunaux cambodgiens

ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត
 Office of the Co-Investigating Judges
 Bureau des co-juges d'instruction
សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ
 Criminal Case File /Dossier pénal
លេខ/n°: 002/14-08-2006-ECCC-OCIJ
លេខស៊ើបអង្កេត/Investigation/Instruction
លេខ/n°: 002/19-09-2007- ECCC-OCIJ

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា

ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា

Royaume du Cambodge

Nation-Religion-Roi

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទ្រព្យបញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification):

..... 25 / 01 / 2010

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé
du dossier:..... Ueh Arun

កំណត់ហេតុនៃការស្តាប់ចម្លើយសាក្សី
Written Record of Witness Interview
Procès-verbal d'audition de témoin

Le six décembre deux mille neuf, à dix heures et cinquante cinq minutes, dans le village de Pha'av (ផ្កាវ), commune de Pha'av, district de Trâpaing Prasat (ត្រពាំងប្រាសាទ), province de Oddar Meanchey (ឧត្តរមានជ័យ),

Nous, CHAY Chandaravan (ចាយ ច័ន្ទដារាវណ្ណ) et Thomas KHUEHNEL, enquêteurs auprès des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), tels que désignés par commission rogatoire des co-juges d'instruction en date du 24 juillet 2009 (prolongation jusqu'au 25 décembre 2009),

VU la Loi relative à la création des CETC du 27 octobre 2004,
 VU les règles 24, 28 et 60 du Règlement intérieur des CETC,

Assistés par M. NIL Samorn (នីល សាំម៉ុន), interprète assermenté auprès des CETC,

Avons procédé à l'audition et recueilli la déposition du témoin PECH Chim (ពេជ្រ ជឹម), dont les données d'identité sont les suivantes :

Original khmer : 00414428-00414439

ឯកសារទទួល
DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU
 ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/Date de reception):
 25 / 01 / 2010 / 12

ម៉ោង (Time/Heure):..... 12 : 00

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé
du dossier:..... Ueh Arun

Le soussigné PECH Chim (pas de surnom, ni de nom révolutionnaire) est né le 29 septembre 1941 dans le village de Trâpaing Prey (ត្រពាំងប្រិយ័យ), commune de Trâpaing Thom (ត្រពាំងធំ), district de Tram Kak (ត្រាំកក់), province de Takeo (តាកែវ). Il est de nationalité cambodgienne, et travaille comme agriculteur. Son père, PREAP Pech (ព្រាប ពេជ្រ), est « décédé » et sa mère, UN Ân (អ៊ុន អន), est « décédée ». De nos jours, il est domicilié dans le village de Pha'av, commune de Pha'av, district de Trâpaing Prasat, province de Oddar Meanchey. Il est marié à CHRIK Pech Neng (ច្រីក ពេជ្រណេង), qui est « toujours en vie », et qui est le deuxième chef adjoint de la commune de Pha'av, et il est père de quatre enfants.

- Il n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale.
 - Il a déclaré être capable de lire, d'écrire et de comprendre le khmer.
 - Il a déclaré être incapable de lire et d'écrire d'autres langues.
- La version originale du présent procès-verbal est donc rédigée en khmer.

- Nous l'avons informé que son audition serait enregistrée ou filmée.
- Il nous a affirmé n'avoir aucun lien de parenté avec la personne mise en examen ou avec les parties civiles.
- Il a prêté serment conformément à la règle 24 du Règlement intérieur des CETC.
- Nous l'avons informé de son droit de refuser de faire une déposition qui risquerait de l'incriminer, conformément à la règle 28 du Règlement intérieur des CETC.

Questions-réponses :

Q : Quand vous êtes venu prendre la direction de la plantation d'hévéa de Chamcar Andaung (ចម្ការអណ្តូង), quelle était la structure de la plantation d'hévéa ?

R 1 : La plantation d'hévéa est placée sous la direction directe du chef de la zone qui était M. KE Pauk (កែ ពាក់). Dans mon syndicat, il y avait quatre responsables : moi-même, qui était le chef ; il y avait une femme qui était mon adjointe (je ne me souviens pas de son nom et je ne sais pas non plus si elle est déjà décédée, ou si elle est toujours en vie. Elle était originaire de Srès Ambil (ស្រែអំបិល)); il y avait un simple membre qui avait pour nom Yép (យ៉ែប) (j'ignore s'il est décédé ou s'il est toujours en vie. Il était originaire de la province de Kampot (កំពត)) et un autre membre, encore, qui est nommé Bœun (បៀន) (originaire de Kampot). Au début, c'était un homme qui a assumé la fonction de chef adjoint (il était originaire de Prek Kak (ព្រែកកក់) et faisait partie des gens de la zone Centrale) avant l'arrivée de cette responsable adjointe. Mais après qu'il a travaillé durant à peu près un mois, KE Pauk l'a limogé en expliquant qu'« il a été dénoncé et qu'il a eu des histoires de filles

à Prek Kak ». Ma responsable adjointe s'est occupée du saignement des hévéas. Moi, j'avais en charge toute la politique de gestion générale. Quant aux nommés Yép et Bœun, ils ont été responsables du travail relatif à la sécurité, à la maintenance des ordres pour éviter les incendies de forêt.

Q : À Chamcar Andaung, combien d'usines de transformation du latex y a-t-il eu ?

R 2 : Il y avait une seule usine à un endroit et elle était sous ma direction. Après avoir collecté du latex, les produits ont été envoyés à Phnom Penh (ភ្នំពេញ) par des véhicules. Les véhicules venus de Phnom Penh ont transporté du matériel de logistique à la plantation d'hévéa et au retour, ils ont pris un chargement de latex pour repartir jusqu'à Phnom Penh. D'après ce que je sais, lorsque le latex est arrivé à Phnom Penh, on l'a alors exporté à l'étranger. Je ne sais pas du tout quelle était l'institution qui avait la responsabilité de ce latex. C'était sans doute le Ministre de l'économie et de l'industrie.

Q : Dans votre plantation d'hévéa, combien d'ouvriers est-ce qu'il y avait ?

R 3 : Il y avait à peu près deux mille cinq cents ouvriers qui étaient originaires des provinces de Kampong Cham (កំពង់ចាម), de Kampong Thom (កំពង់ធំ) et de Siem Reap (សៀមរាប).

Q : De quelle façon, Monsieur, est-ce que vous avez dirigé ces deux mille cinq cents ouvriers ?

R 4 : J'ai effectué des divisions au sein des villages. C'est à savoir que dans un village, il y avait un syndicat. Dans le village de Chamcar Andaung, il y avait neuf syndicats [?]. Le village de Svay Meas (ស្វាយមាស) comprenait six syndicats [?]. Et dans le village de Prèk Kâk, il y avait vingt syndicats [?]. Au total, cela faisait sans doute à peu près cinquante syndicats. Les chefs de villages étaient les chefs de syndicats. À cette époque-là, les communes n'existaient pas. On a créé seulement des villages.

Q : Est-ce qu'il vous est arrivé de participer à des réunions à Phnom Penh, Monsieur ?

R 5 : J'y suis allé une fois à une réunion au moment où les experts chinois sont venus faire une visite à Phnom Penh. On a dit que notre latex était de bonne qualité. Je ne me souviens pas du nom du président de cette réunion. Mais il était Ministre de l'industrie.

Q : À quelle personne est-ce que vous avez fait vos rapports ? Et de qui avez-vous reçu les projets à concrétiser, Monsieur ?

R 6 : Les projets me sont parvenus directement de la zone. J'ai suivi des sessions d'instruction et j'ai personnellement participé aux réunions à la zone. Les réunions ont été organisées une fois par mois et des lettres de convocation venaient nous en informer. Quelques fois, KE Pauk est venu personnellement inspecter, lui-même.

Q : Est-ce qu'un dirigeant khmer rouge quelconque a fait une visite dans votre plantation d'hévéa ?

R 7 : Oui. POL Pot (ប៉ុល ពត) est venu une fois au cours de l'année 1978, par là. Il est venu sur l'invitation de la zone, par contre, aucune réunion ou aucun meeting n'a eu lieu. Par ailleurs, il a dit : « il faut économiser le latex et même jusqu'à la goutte. Il faut travailler avec vigilance. Il ne faut pas que le latex se renverse par terre, parce qu'il y a deux mille cinq cents ouvriers. Si chaque personne fait tomber une goutte, cela ferait perdre alors deux mille cinq cents gouttes ». POL Pot a posé des questions sur les conditions de vie des ouvriers. À un moment donné, lorsque j'étais seul avec KE Pauk et POL Pot, je leur ai demandé du riz décortiqué en supplément. Avant, nous mangions de la soupe de riz claire, par la suite, nous avons mangé de la soupe de riz plus épaisse qu'auparavant. M. IENG Sary (អៀង សារី) est également allé là-bas, une fois, au cours de l'année 1977. Il a accompagné un hôte étranger (chef d'un État) pour y faire une visite. À cette occasion, étaient présentes sa femme et la femme de KE Pauk. À ce moment-là, je leur ai montré les bons arbres d'hévéas. Quant aux mauvais hévéas, nous ne les avons pas montrés. À cette occasion, IENG Sary n'a pas organisé de réunion. Par ailleurs, KHIEU Samphan (ខៀវ សំផន) et NUON Chea (នួន ជា) ne sont jamais allés faire une visite à cette plantation d'hévéa. Lorsque je faisais des rapports, en retour, j'ai rendu compte à la zone, directement, sans passer par le district.

Q : Lorsque vous avez assumé la fonction de chef des syndicats, est-ce qu'il y a eu des purges qui ont été effectuées sur la personne des ennemis ?

R 8 : Il n'y en a pas eu. Il n'y a eu que le cas d'une personne qui a été limogée. À cette époque-là, j'ai réussi à construire une force forte de cinq cents jeunes qui étaient des piliers. C'était des jeunes qui étaient loyaux par rapport au Parti. Une fois qu'ils sont devenus des jeunes piliers, ils se sont préparés alors à adhérer à la Ligue de la jeunesse communiste du Kampuchéa. Ce processus faisait partie du plan du Parti afin de constituer des forces humaines.

Q : En quelle année est-ce que vous êtes allé travailler dans la plantation d'hévéa à Chamcar Andaung ? Et quand vous y êtes arrivé, qu'est-ce qui s'est passé ?

R 9 : J'ai assumé la fonction de chef de la plantation d'hévéa à Chamcar Andaung dans le courant de l'année 1977. Lorsque j'ai pris le poste de responsable, les dirigeants du comité syndical n'étaient plus présents. Cependant, il restait des dirigeants à l'échelon des villages. Quand je suis arrivé à Kampong Cham, j'ai posé des questions à KE Pauk sur le problème de la disparition de ces gens-là, et je me suis rendu compte qu'ils ont tous pris le maquis. Quand je suis arrivé, j'ai amené quarante personnes qui étaient originaires du Sud-Ouest avec moi, afin de diriger cette plantation d'hévéa.

Q : Est-ce qu'il y avait des cas de morts des ouvriers des syndicats ? Quant aux horaires de travail, combien d'heures est-ce que les gens devaient travailler ? Et c'était de quelle heure à quelle heure ?

R 10 : Il n'y a pas eu de cas de morts. Le travail devait commencer à sept heures et finir à onze heures du matin, et dans l'après-midi, cela a recommencé à deux heures, pour finir à cinq heures. Mais cela dépendait de l'emploi du temps qui a été élaboré à l'avance.

Q : **Comment était l'alimentation ?**

R 11 : En ce qui concerne l'alimentation, nous avons mangé de la soupe de riz claire.

Q : **Est-ce qu'il y a eu des cas de morts pour cause de maladies ?**

R 12 : Il n'y en pas eu, par contre, il y a eu des gens qui sont tombés malades.

Q : **Pour quelle raison est-ce qu'on vous a nommé chef des syndicats de la plantation d'hévéa ?**

R 13 : Je n'en sais rien. Quand je suis arrivé, j'ai convoqué tous les chefs des syndicats à une réunion pour me renseigner sur les problèmes relatifs à la plantation d'hévéa et je me suis mis au courant sur le travail et les termes qui ont été utilisés dans cette plantation d'hévéa. À un moment donné, j'ai participé à une réunion dans laquelle on a crié « Vive le Parti communiste du Kampuchéa ! » À cet instant-là, j'ai eu la tête sonnée et j'ai pensé qu'on a sans doute trouvé que l'ancienne gouvernance n'était pas bonne.

Q : **Par rapport aux ouvriers qui ont commis des fautes, qu'est-ce que vous avez fait, Monsieur ?**

R 14 : Quand des gens ont commis des fautes, j'ai essayé d'arranger un peu. Je leur ai donné à manger, suffisamment.

Q : **Lorsque les ouvriers de la plantation d'hévéa volaient du latex, qu'est-ce que vous avez fait, Monsieur ?**

R 15 : Ils n'ont jamais volé de latex.

Q : **Vous avez dit que vous êtes allé participer une fois à une réunion à Phnom Penh quand la délégation chinoise est venue faire une visite. Est-ce que vous pourriez nous dire, Monsieur, de quelle façon s'est déroulée la réunion à Phnom Penh ? Qui a organisé cette réunion ? Quelle était la personne qui a fait l'exposé ? À quel endroit, est-ce qu'elle a eu lieu ?**

R 16 : Je ne me souviens pas de son nom, mais je savais qu'il était le Ministre de l'industrie. Il a succédé à CHENG An (ឃីង អាន). C'était lui également qui a fait la présentation. Le lieu de la réunion en ce temps-là se trouvait à l'est de Vat Phnom (វត្តភ្នំ).

Q : **Est-ce que le lieu de la réunion appartenait à un ministère, mais à quel ministère ?**

R 17 : Le local appartenait au Ministère de l'industrie. À cette époque-là, je crois que c'était tout regroupé ensemble, l'économie et l'industrie, les deux domaines ont été intégrés dans un seul et même ministère. Il y avait ensemble deux ou trois ministères, là-bas.

Q : Est-ce que vous vous souvenez, Monsieur, de la date à laquelle vous avez participé à cette réunion en question ?

R 18 : Je ne m'en souviens pas du tout. En ce temps-là, les invités chinois sont venus. Je suis allé travailler au sein de l'unité et j'ai accueilli nos hôtes chinois. Après que ces derniers ont visité Phnom Penh, je les ai emmenés à Chamcar Andaung et à Prek Kak. Ils sont partis effectuer une visite de la plantation à Prek Kek et à Chamcar Andaung. Ils y ont passé une nuit, puis ils sont montés à Kampong Thom (កំពង់ធំ).

Q : Au cours de la réunion à Phnom Penh et de la rencontre avec la délégation chinoise, à ce moment-là, est-ce que les représentants des zones ou des différentes régions y étaient présents ?

R 19 : Ils n'étaient pas présents. Il n'y avait que moi. On a loué la bonne qualité du latex et on a dit qu'il fallait s'efforcer de multiplier le rendement pour l'exportation.

Q : Dans la zone Centrale, il y avait combien de plantations d'hévéa ?

R 20 : Dans la zone Centrale, il y avait quatre plantations d'hévéa : les plantations d'hévéa de Chamcar Andaung, de Svay Meas, de Prek Kak et de Andaung Svay (អណ្តូងស្វាយ).

Q : Est-ce que ces quatre plantations d'hévéa étaient sous la tutelle de la zone Centrale ?

R 21 : Tout à fait. Elles ont été placées sous la tutelle de la zone Centrale.

Q : Vous avez dit que dans l'unité de plantation d'hévéa, il y avait deux mille cinq cents ouvriers. Est-ce que ce nombre était l'effectif total des ouvriers qui a englobé toutes les quatre plantations ?

R 22 : Exactement. C'était les effectifs qui concernaient les quatre plantations. Mais ces deux mille cinq cents personnes n'étaient que des forces qui pouvaient saigner les hévéas. En dehors de ce personnel, il y avait encore des enfants et des personnes âgées. À cette époque précise, les enfants faisaient des études à l'école. Quant aux personnes âgées, elles s'occupaient de la culture du maïs.

Q : Les ouvriers qui ont travaillé dans la plantation étaient ceux qui sont venus de Kampong Cham, de Kampong Thom et de Siem Reap (សៀមរាប). Quelle était la personne qui est chargée d'aller sur le terrain et de recruter de la main d'œuvre pour venir travailler dans les plantations d'hévéa ?

R 23 : Lorsque je suis arrivé, il y avait suffisamment de main d'œuvre pour prendre en charge le travail. Les régions et les provinces, à cette époque précise, ont envoyé des ouvriers pour aller travailler dans les plantations d'hévéa, en réponse à la demande du Comité central ou de la zone.

Q : Vous avez fait remarquer qu'on a transporté des affaires de Phnom Penh jusqu'aux plantations d'hévéa, puis qu'on a pris des chargements de latex, pour le voyage de retour, à Phnom Penh. Quelle était la personne

qui a géré le travail relatif au transport et à l'organisation de ce processus ?

R 24 : Là où j'étais, c'était le nommé Dorn (ធួន), qui était mon assistant, qui devait s'occuper du problème du transport.

Q : Est-ce que dans ce processus de transport, il fallait des papiers ?

R 25 : Ceux qui sont venus de Phnom Penh, ils avaient des papiers destinés à lister des affaires qui devaient être transportées. À leur retour, lorsqu'ils ont pris le changement du latex, ils ont de même une lettre d'envoi. Parmi ceux qui sont venus transporter du latex, il y avait le chef de leur unité.

Q : Maintenant, nous allons changer de sujet. Nous allons passer du thème relatif à la fabrication du latex à la production du sel. Pourriez-vous nous expliquer, Monsieur, comme s'est déroulé le travail concernant la production du sel dans les rizières de sel ?

R 26 : Je vais vous expliquer d'après ce que j'ai appris. Mais je n'ai jamais effectué cette tâche en question. Les rizières de sel étaient à proximité de la mer comme par exemple, à Kep (កែប), à Kampot et à Kampong Som (កំពង់សោម). Dans les bras de mer, nous faisons arriver de l'eau de la mer dans les marais salants jusqu'à ce qu'ils soient remplis d'eau de mer. En une semaine, le sel est cristallisé. Puis, tous les fallait damer la terre.

Q : Toutes les histoires de ce processus par rapport au sel, est-ce que ce travail était sous la direction du Comité central et de la zone ?

R 27 : Peut-être, il était probablement sous une direction mixte, comme dans le cas de la plantation d'hévéa. C'est-à-dire à moitié sous la tutelle du Comité central et à moitié sous la tutelle de la zone.

Q : Qui était responsable des marais salants ?

R 28 : Le responsable des marais salants s'appelait Ponlork (ពន្លក់) (masculin, je sais qu'il est toujours en vie mais je ne sais où il vit à l'heure actuelle). Et il y avait une autre personne qui est nommée Chim (ជឹម) (originaire du côté de Kampong Speu (កំពង់ស្ពឺ)). Je sais qu'ils ont dirigé des marais salants, mais je ne sais pas bien s'ils avaient la responsabilité de tous les marais salants du pays ou non. Je savais qu'ils étaient en charge des marais salants, parce que nous nous sommes rencontrés au cours d'une formation.

Q : Est-ce que les marais salants appartenaient au Comité central ou à la zone ?

R 29 : Ils appartenaient sans doute à la zone. Comme je l'ai déjà dit, la zone et le Comité central étaient inséparables. La zone est chargée de s'occuper de la récolte. Quant au Comité central, il s'est occupé du transport, du recrutement des forces et de l'approvisionnement.

Q : Dans les marais salants, qui étaient producteurs et qui s'occupaient de la garde du sel ?

R 30 : Je ne sais pas de façon sûre et certaine, à ce sujet.

Q : Dans la province de Kampot, il y avait quatre ou cinq grands entrepôts du sel. Est-ce que ceux-ci appartenaient au Comité central ou à la zone ?

R 31 : Je ne sais pas bien.

Q : Nous allons changer de sujet. Parlons à présent des problèmes qui sont en rapport avec Kraing Ta Chan (ក្រាំងតាចាន់). Est-ce que vous pourriez nous dire, Monsieur, quels ont été les effectifs des prisonniers (selon votre estimation) qui ont eu cours avant et après l'année 1975 ?

R 32 : Je n'arrive pas à faire une estimation. Bref, je n'en sais rien du tout. La prison se trouvait sur le territoire du district, mais elle était sous la direction de la région. Donc, nous n'avons pas osé nous approcher de cet endroit-là. Le chef de la prison s'appelait Chhen (ឆែន), puis ça a été le tour du nommé Ann (អ័ន) d'être chef.

Q : Comment se fait-il que vous sachiez, Monsieur, que les deux personnes que vous avez citées étaient au courant de l'importance des effectifs des prisonniers à Kraing Ta Chan ?

R 33 : Parce qu'ils ont tenu les registres à cet endroit-là. Lorsqu'on les a recrutés pour venir travailler, ce n'était pas moi qui les ai recrutés. Ann et Chhen ont été sélectionnés par Khom (ខុម). La région a demandé à Khom. Et c'était Khom qui les a recrutés pour la région. Au moment de ce recrutement, je ne faisais pas encore partie du comité du district. Moi, j'ai été de la classe inférieure, j'étais en charge des cuisines. Je n'avais qu'une seule arme à feu.

Q : Est-ce que vous avez déjà vu l'écriture du nommé Ann, Monsieur ?

R 34 : Je l'ai déjà vue, mais je ne m'en souviens pas très bien. L'écriture de Ann était plus lisible que celle de Chhen. L'écriture de Chhen était griffonnée. Tous les deux étaient des moines bouddhiques. L'écriture de Ann était plus lisible, et celle de Chhen était plus griffonnée.

Q : Je vous prie d'examiner ce document (l'enquêteur a montré un document qui porte la cote ERN 00068014 - 00068016 au témoin). Quelle est la personne qui a écrit ici ?

R 35 : Toutes ces écritures ne sont pas celles de Ann, ni de Chhen. On a demandé à un secrétaire d'écrire, parce que l'écriture de ces deux, là, n'était pas aussi belle.

Q : L'enquêteur a lu un document qui porte la cote ERN 00068014 - 00068016 pour le témoin. Le mot « Parti » fait référence à quel parti ?

R 36 : À ce propos, les chefs de tel parti ont rendu compte à ce parti en question.

Q : Est-ce qu'on vous a rendu compte du document qui porte la cote ERN 00068014 - 00068016 ?

R 37 : Je n'ai jamais eu entre les mains ces documents, parce que ces deux là ne m'ont jamais fait de rapport.

Q : Je vous prie, Monsieur, d'examiner cet autre document (l'enquêteur a montré un document qui porte la cote ERN 00068017 - 00068017 au témoin). Savez-vous, Monsieur, de quel document il s'agit? Qui l'a écrit ?

R 38 : Cette écriture est similaire à celle du nommé Ann. Le contenu de ce document... je soupçonne qu'il s'agit simplement d'un document qui parle des gens qui ont été arrêtés sur le front avant et qui ont été envoyés au district dans l'attente d'une décision. Celui qui a envoyé ce document était à l'échelon de la commune. Le nommé Kit (គិត) était le chef du district. Le contenu de ce document porte sur le problème de la sécurité.

Q : En ce qui concerne ce document ci qui porte la cote ERN 00068046 - 00068082 que je vous ai fait lire, je vous prie effectivement de lire la page 4 qui porte la cote 00068049 - 00068049.

(Le témoin est en train de lire le document.)

R 39 : Ces lettres signifient : « Le centre de rééducation 105. Depuis le jour où nous avons commencé à détruire les ennemis jusqu'à nos jours, nous avons réussi à éliminer quinze mille personnes. Pour le Parti à titre d'information. Le centre de rééducation du district 105. La signature : Ann ». Cette écriture appartenait certainement au nommé Ann qui était le chef du centre de rééducation de Kraing Ta Chan. Il semble que ce texte a été écrit par deux auteurs différents. L'écriture de Ann est celle qui apparaît sur les deux lignes du bas, soit à partir de « pour le Parti à titre d'information » jusqu'à la signature qui est le nom de « Ann ». Quant à l'écriture des quatre lignes du haut, je ne sais pas à quelle personne appartient cette écriture.

Q : Après avoir bien lu ce document, il y a eu combien de personnes qui ont été éliminées ?

R 40 : Si on prend en compte aussi le chiffre « 0 » qui est à côté du mot « personne », il y avait quinze mille personnes.

Q : De quelle façon est-ce que vous pouvez identifier l'écriture de Ann ? Est-ce que vous avez eu l'occasion de la voir souvent ?

R 41 : Je ne l'ai pas vue souvent. Par contre, celle de Chhen, je l'ai vue souvent. Cependant, j'ai eu l'occasion de voir l'écriture de Ann à travers les rapports qu'il m'a envoyés à propos de l'envoi des prisonniers de la région au Centre de Kraing Ta Chan et les demandes qu'il m'a soumises pour demander du riz décortiqué et des maniocs, etc., d'une manière générale. À ce moment-là, je travaillais encore comme secrétaire du district de Tram Kak (ត្រាំកក់). C'est pourquoy, je suis arrivé à me souvenir un peu de l'écriture de Ann.

Q : Avant, vous avez dit que seul Ann pouvait connaître les effectifs des prisonniers, de façon plus précise que Chhen, n'est-ce pas ?

R 42 : Oui. Ann savait plus précisément, certainement.

Q : Je vous prie d'examiner la signature qui figure sur le document qui porte la cote ERN 00068049 - 00068049. Est-ce qu'il y a une date qui a été mentionnée ?

R 43 : Il n'y en a pas.

Q : D'après ce que je sais, Ann est chargé de faire des rapports qui concernaient le nombre des prisonniers qui entraient, de ceux qui sortaient et de ceux qui ont été emmenés pour être exécutés, n'est-ce pas ?

R 44 : Tout à fait. C'était cela faisait partie de son travail de rédaction de rapports mensuels.

Q : Dans la période où Ann a assumé la fonction de chef du Centre et où vous étiez le chef du district, est-ce que vous pensez, Monsieur, que le rapport de Ann était véridique ?

R 45 : Ce qu'il a fait était tout à fait véridique, parce que c'était son domaine, son ministère.

Q : Quand vous étiez le chef du district, est-ce que Ann était déjà en poste comme chef du centre de rééducation de Kraing Ta Châm ?

R 46 : Il a déjà été promu chef du centre. Il ne m'a fait des rapports que sur le problème des cuisines, uniquement, à savoir qu'il a sollicité du riz décortiqué, des maniocs, et des produits de subsistance, c'est-à-dire en fonction de la pénurie qui avait cours.

Q : Sur le problème des prisonniers, est-ce que Ann vous en a rendu compte ?

R 47 : Il ne m'a pas rendu compte de ce problème. Il devait rapporter à la région.

Q : Quand Chhen a assumé la fonction de chef, est-ce qu'il a souvent fait des rapports ?

R 48 : C'était assez souvent, mais ce n'était pas régulier. Tantôt, il a fait son rapport une fois par mois, tantôt deux fois par mois. Chhen m'a fait des rapports sur l'envoi des prisonniers de la région au centre de Kraing Ta Chan pour que je sois au courant des effectifs des prisonniers afin de faciliter l'approvisionnement. Lorsque Ann est devenu chef, il a également fait des rapports dans ce sens-là.

Q : Je vous prie de lire ce document qui porte la cote ERN 00068046 - 00068082. À qui est-ce que cette écriture appartenait ?

R 49 : Cette écriture appartenait au secrétaire mais je ne sais pas qui c'était. Ann et Chhen ne pouvaient pas écrire aussi longuement.

Q : Ce secrétaire appartenait à qui ?

R 50 : C'était le secrétaire de Kraing Ta Chan mais je n'ai aucune idée de l'endroit où il a été recruté.

Cette interview a été interrompue à douze heures et cinquante minutes du midi.

Cette interview a été reprise à quinze heures et zéro minute.

Q : (L'enquêteur a extrait une phrase du livre intitulé « Chain of Terror » dans le paragraphe 2 de la page 62) Il est écrit qu'à Kraing Ta Chan, il y avait vingt et une fosses aux cadavres dont dix mille corps, à peu près, ont été exhumés. Qu'est-ce que vous savez à propos des fosses aux cadavres et de ces corps qui ont été exhumés dans la période où vous étiez dans le district 105 ? Est-ce que vous avez eu connaissance des fosses aux cadavres à

Kraing Ta Chan ? Est-ce que là-bas, des corps, qui n'étaient pas des victimes du Centre de Kraing Ta Chan, y ont été enterrés ?

R 51 : Je ne connaissais pas l'existence de ces vingt et une fosses aux cadavres.

Q : **En ce temps-là, est-ce que les corps des militaires qui ont été transportés des champs de bataille, ont été également enterrés là-bas ?**

R 52 : Je n'en sais rien du tout. À cette époque-là, on ne savait que ce qui concernait notre travail. Nous ne pouvions pas connaître les affaires des autres.

Q : **L'enquêteur a montré un document qui porte la cote ERN 00270909 - 00270911 au témoin pour qu'il le lise. Que pensez-vous de ce rapport ?**

R 53 : Ce rapport n'a pas complet. Il n'est pas possible de faire une analyse de ce document.

Q : **Est-ce que vous connaissez le nommé Meng (អៀង)?**

R 54 : Je ne le connais pas.

Q : **Est-ce que cette signature appartenait à Kit qui était votre frère aîné ?**

R 55 : Exactement. Il était mon frère aîné. Ce rapport, on l'a fait au district. Tandis que celui qui a fait le rapport, je ne le connais pas.

Q : **Selon le rapport qui porte la cote ERN 00270909 - 00270911, Kit a ordonné à Ann de surveiller cet enfant, n'est-ce pas ?**

R 56 : Tout à fait.

Q : **Si on se base que la façon de travailler, c'est-à-dire que le chef du district à cette époque-là avait le droit d'ordonner ou de donner des conseils à Ann de faire un interrogatoire ou une enquête au Centre de Sécurité ?**

R 57 : La personne n'a pas encore été arrêtée. Ann a reçu l'ordre de mener une enquête. La personne mentionnée dans ce rapport n'a pas encore été arrêtée. On était en train de la rechercher.

Q : **En général, savez-vous, Monsieur, est-ce qu'à Kraing Ta Chan, les enfants ont été arrêtés et enfermés ?**

R 58 : Il n'y avait pas ces cas-là.

Q : **L'enquêteur a montré la page 8 du document qui porte la cote ERN 00068046 - 00068082 au témoin pour qu'il la lise.**

R 59 : Cet enfant n'était pas un espion. Il avait faim, c'est pourquoi il a volé quelque chose pour manger.

Q : **Vous pensez que c'était juste même si cet enfant a commis des fautes, est-ce que c'était juste ?**

R 60 : C'était injuste, incorrect. À ce moment-là, si j'y étais, je serais intervenu et j'aurais demandé à la région de l'emmener pour le faire vivre à part, pour qu'il gagne sa vie avec les habitants. Par le passé, j'ai souvent essayé de trouver la justice. À n'importe quel endroit, j'ai essayé de trouver la justice.

Q : **Si cette histoire s'est passée en ce temps-là, est-ce que vous aviez le pouvoir d'intervenir et de résoudre ce problème ?**

R 61 : J'avais le droit et j'aurais osé m'opposer à ce problème. J'aurais demandé à la région de le résoudre.

Q : Nous avons trouvé des informations dans nos archives qui nous disent qu'une actrice a été arrêtée, emprisonnée et tuée à Kraing Ta Chan. Est-ce que vous étiez au courant de cette histoire ?

R 62 : Je n'en sais rien du tout.

Q : Est-ce que vous connaissez la nommée KIM Nova (គីម ណូវ៉ា)?

R 63 : J'ai eu l'habitude de voir ses films du temps du *Sangkum* (សង្គម). Mais en ce qui concerne sa famille même, je ne sais rien du tout. Je ne sais pas si lors de la déportation des habitants au cours de l'année 1975, la famille de M. NOP Nèm (ណុប ណែម) ou celle de KIM Nova a été déportée là-bas.

Q : S'il y avait des témoins qui étaient au courant de cette histoire, qui savaient que dans le Centre de Sécurité de Kraing Ta Chan, cette actrice a été violée et tuée. Par la suite, un enquêteur vous aurait fait un rapport à ce sujet. Est-ce que cette histoire pouvait avoir lieu ?

R 64 : Non, ça n'était pas possible. Si en ce temps-là, je travaillais toujours là-bas, j'aurais empêché que cela ne soit arrivé. J'aurais demandé à la région d'emmener cette personne-là pour lui infliger une sanction. Ann et NOP Nèm se connaissaient parce qu'ils étaient dans des villages, côte à côte, l'un de l'autre, dans une même commune. Quant à moi, j'étais loin, je vivais dans une autre commune.

Le texte original ou une copie du procès-verbal a été remise au témoin.

Fin de l'audition : le six décembre deux mille neuf, à dix-sept heures et zéro minute.

Lecture du procès-verbal lui a été donnée, et le témoin n'a formulé aucune objection ; il y a apposé sa signature.

Après en avoir reçu lecture, le témoin a refusé de signer le procès-verbal.

Le témoin
(Empreinte digitale)

L'interprète
(Signature)

Les enquêteurs
(Signatures)

PECH Chim